

Concours de réalisation
Court-métrage + Bande Originale
« 1 Film 2 Jours »
9èmes Rencontres de Cinéma Européen
12 au 31 mars 2010
Règlement

Article 1

Les associations Cin'Ecran, Carpeta et le Bruit Défendu organisent dans le cadre des 9èmes Rencontres du Cinéma Européen de Vannes une compétition de films vidéo amateur et de bandes originales intitulée *1 Film 2 Jours*. Cette compétition se déroulera à Vannes.

- Réalisation des courts métrages : en 48h du vendredi 12 au dimanche 14 mars 2010
- Création musicale : sur 7 jours du samedi 20 au samedi 27 mars 2010
- Projection de tous les films et leurs musiques dont 6 en ciné-concerts le 31 mars 2010 au Théâtre Anne de Bretagne (Palais des Arts) de Vannes

Article 2

1 Film 2 Jours a pour but :

- de mettre en concurrence des films de fiction ou documentaires et d'une durée de 2 à 5 mn écrits, réalisés et finalisés en 48 heures par des vidéastes amateurs.
- de mettre en concurrence des créations musicales sur les films en compétitions, composées et finalisées en cinq jours.

Article 3 : conditions d'inscription

- Le téléchargement du bulletin d'inscription se fera sur le site de l'association Carpeta.
- Les inscriptions seront limitées à 12 films et 12 bande-originale (un film ou une bande-originale par personne ou équipe inscrite)
- La date limite d'inscription est fixée au 10 mars 2009 minuit.
- Frais d'inscription : 5 euros (C'est le versement de ces frais, accompagné du présent règlement signé qui valide l'inscription).
- L'âge minimum requis pour s'inscrire est de 16 ans. (L'activité se faisant en autonomie, se déroule sous l'entière responsabilité des responsables légaux. Les participants mineurs devront fournir la fiche de décharge et de cession de droit lue et signée par leurs représentants légaux)

Article 4 : conditions de réalisation

4.a. Le sujet des courts-métrages sera révélé aux participants inscrits, le vendredi 12 mars 2010 au moment du départ de la compétition à 20h au Château de l'Hermine de Vannes. Le film devra être remis au jury le dimanche 14 mars à 20h sur support DVD (au format .avi, .mpeg2 ou .mov). Aucun film ne sera accepté après ce délai et sous un autre format.

4.b. Le traitement du sujet sera libre et pourra être soit « tourné/monté » soit procéder d'un montage (sous réserve que les concurrents disposent de leur propre matériel de montage : ordinateur/logiciel).

4.c. Le mercredi 20 mars à 20h au Château de l'Hermine de Vannes, l'animateur du concours procédera à un tirage au sort en présence des groupes de musique. Chaque groupe recevra un film sur lequel composer une bande originale.

4.c. La composition devra être remise au jury le mercredi 27 mars à 20h sur support CD (format .wav ou .aiff). Aucune composition ne sera acceptée après ce délai et sous un autre format. Les time code vidéo indiquant le(s) départ(s) et fin(s) de morceau(x) devront être précisés pour le montage son.

4.e. Aucun matériel ne sera mis à disposition des participants par les organisateurs.

Article 5 : législation

5.a. L'emploi de tout élément filmique (images d'archive, photos, bruitages, musique, texte, etc) devra être libre de droits d'auteur et sera sous l'entière responsabilité du candidat qui devra le signaler au jury.

5.b. Dans le cas où des mineurs seraient amenés à figurer sur les films réalisés et projetés au public, les concurrents s'engagent à produire l'autorisation parentale obligatoire de diffusion de l'image de leur enfant notamment pour la projection officielle du 31 mars.

Article 6 : Jury et palmarès

- Le jury sera composé d'un membre de chaque association organisatrice.

- Le dimanche 28 mars, le jury procèdera au visionnement des 12 films accompagnés de leurs bandes originales et en pré-sélectionnera six à interpréter lors du ciné-concert le 31 mars. Les six groupes de musique seront avertis de leur passage sur scène.

- Le 31 mars, le Jury visionnera en public les 12 films accompagnés de leurs bandes originales, la musique des pré-sélectionnés étant interprétées en live.

- Le Jury décernera ensuite le prix du « Meilleur Film » (dotation d'un caméscope par la FNAC), le prix de la « Meilleure Musique » (250 euros) et le prix du « Meilleur couple film et musique » (lots de DVD et places de cinéma).

- Le jury est souverain et ses décisions ne peuvent être contestées.

Article 7

Afin d'assurer la promotion de la manifestation (rencontres de cinéma européen) les participants donnent leur accord à titre gracieux afin qu'un extrait ou la totalité de leur réalisation puisse être utilisé gratuitement dans les médias (télé- câble- radio- presse écrite - internet- catalogue-) par les associations Cin'Ecran, Carpeta et/ou Bruit Défendu pour une durée de 3 ans.

Article 8 :

Annulation : En cas de problème majeur indépendant de sa volonté, les associations Cin'Ecran, Carpeta et/ou Bruit Défendu se réservent le droit d'annuler le concours. Il sera alors procédé au remboursement des frais d'inscription.

Déroulement :

<i>Vendredi 12 Mars</i>	<i>Dimanche 14 Mars</i>	<i>Du samedi 20 mars au samedi 27 mars</i>	<i>Mercredi 31 mars</i>
19h : Top départ !	19h : Coupez !	Musique !	20h : Ciné-concert 21h : Palmarès
Annonce du thème et début de la période de réalisation.	Remise des films montés sans musiques	Les groupes locaux composent les bandes-originales.	Six groupes interprètent la BO des films en direct durant leur projection.

Concours de réalisation
Court-métrage + Bande Originale
« 1 Film 2 Jours »
9èmes Rencontres de Cinéma Européen
12 au 31 mars 2010

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Contact tel :

e-mail :

Je, soussigné(e).....certifie exacts les renseignements ci-dessus et j'accepte les conditions du présent règlement du concours « 1 film 2 jours » édition 2010 à Vannes.

Mention manuscrite « Lu et approuvé » :

Date :

Nom :

Signature :

Engagement à retourner à Cin'Ecran, 8 rue Pobéguin 56000 Vannes accompagné d'un chèque de 5 Euros par équipe à l'ordre de Cin'Ecran.

Carpeta

carpeta@hotmail.fr

www.carpeta.c.la

Cin'Ecran

cinecran56@wanadoo.fr

www.cinecran.org

Le Bruit Défendu

lebruitdefendu@yahoo.fr

www.myspace.com/lebruitDfendu

Autorisation parentale de participation au concours 1 film 2 jours

1. Je soussigné(e) (nom, prénom) :
demeurant (adresse, ville) :

Téléphone :

En qualité de : Père – mère - représentant légal (barrer les mentions inutiles)

Autorise mon enfant à participer au concours

1 film 2 jours organisé à Vannes par les associations Cin'écran, Carpeta et le Bruit
Défendu du 12 au 31 mars 2010.

2. En toute connaissance du règlement signé en lieu et place de mon enfant, et en accord avec les articles qui le constituent, dont notamment l'article l'article 3, je certifie que les activités menées en autonomie par mon enfant dans le cadre du concours se feront sous mon entière responsabilité.

3. J'autorise les organisateurs à transporter mon enfant avec leurs véhicules.

4. On peut me joindre au (tel) : pendant l'activité.

Fait à le .../.../2010

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")

Autorisation parentale de cession des droits à l'image

1. Je soussigné(e) (nom, prénom) :
demeurant (adresse, ville) :

Téléphone :

En qualité de : Père – mère - représentant légal (barrer les mentions inutiles)

Autorise mon enfant (Nom – Prénom)

A participer aux prises de vue dans le cadre du concours *1 film 2 jours* organisé à Vannes par les associations Cin'écran, Carpeta et le Bruit Défendu du 12 au 31 mars 2009.

J'autorise, pour une durée de 3 ans:

_ le montage des enregistrements et prises de vue photographiques et vidéos

_ l'exploitation des photos et/ou vidéos dans un contexte non commercial, à titre pédagogique, d'information ou de promotion des activités des associations Cin'écran, Carpeta, Le Bruit Défendu et quel que soit le support (numérique, papier etc)

Je déclare céder à titre gracieux tout droit d'auteur ou droit à l'image correspondant à cette utilisation.

Fait à le .../.../2010

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")